

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/17 du 10 janvier 2020, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active chlorpyriphos-méthyl,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **RELDAN 2M***

*de la société*

**DOW AGROSCIENCES SAS**

*numéro de dossier*

**n°2020-0087**

*Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active chlorpyriphos-méthyl par le règlement d'exécution (UE) 2020/17 du 10 janvier 2020,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 16 février 2020, dans les conditions précisées dans la présente décision.

## Informations générales sur le produit

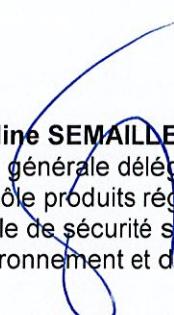
<b>Noms du produit</b>	RELDAN 2M EXAQ 2M ZERTELL 2M
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	DOW AGROSCIENCES SAS 371, rue Ludwig Van Beethoven, 06560 VALBONNE, FRANCE
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	225 g/L - chlorpyriphos-méthyl
<b>Numéro d'intrant</b>	2090257
<b>Numéro d'AMM</b>	2120086
<b>Fonction</b>	Insecticide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date de retrait	16/02/2020
Date limite pour la vente et la distribution	16/04/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	16/04/2020

A Maisons-Alfort, le

**30 JAN. 2020**

  
**Caroline SEMAILLE**  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)